



# SALAIRES, DURÉE DU TRAVAIL, CONGÉS PAYÉS, SÉCURITÉ SOCIALE...

## COMMENT LES TRAVAILLEURS ONT AMÉLIORÉ LEUR CONDITION ?

*Les avancées sociales pour les travailleurs ne sont jamais tombées du ciel. Elles n'ont jamais été un cadeau du patronat ou de l'État à sa botte. Elle n'ont jamais été offerte par un tribun arrivé au pouvoir de n'importe quelle manière.*

*Les progrès, que ce soit en terme de salaires, de repos, de garanties pour leur santé ou leur retraite, ont toujours été acquis par l'organisation des travailleurs. Le rapport de force qu'elle crée permet de faire plier le patronat, soit directement par de grandes grèves, soit par la peur de celles-ci.*

*Sans nous, aucune richesse n'est produite, sans nous, ils ne sont rien.*

*Ils le savent et manœuvrent continuellement pour nous empêcher de nous organiser, pour nous diviser, nous empêcher de gagner de nouveaux droits et nous reprendre ceux durement acquis.*

*Pour un meilleur avenir, pour nos enfants, recommençons à nous unir, préparons-nous, pour à nouveau frapper fort et reprendre ce qui nous appartient !*

### RAPPEL HISTORIQUE

- 1884** Loi autorisant la création des syndicats.
- 1906** Repos obligatoire de 24 heures hebdomadaires.
- 1910** Loi sur les retraites ouvrières et paysannes. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. L'espérance de vie est alors de moins de 49 ans.
- 1919** Limitation de la journée de travail à 8 heures (et la semaine à 48 heures). Loi sur les conventions collectives (sans réel effet avant 1936).
- 1930** Mise en place des assurances sociales.
- 1936** Accords MATIGNON : Augmentation générale importante des salaires - Mise en place des « délégués ouvriers » dans les entreprises de plus de 10 ouvriers - Loi sur les 40 heures hebdomadaires - Loi sur les congés payés (deux semaines) - Loi sur les conventions collectives.
- 1945 - 1947** Au nombre des acquis durables de la Libération figurent les nationalisations de grandes entreprises et la participation des salariés à leur gestion - les comités d'entreprises - mise en place de la Sécurité Sociale - statut de la fonction publique - grille des salaires - inscription du droit de grève dans le préambule de la Constitution.
- 1950** Création du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti).
- 1956** Adoption de la troisième semaine de congés payés - fond de solidarité pour les « vieux travailleurs » - réduction partielle des abattements de zone sur les salaires.
- 1958** Création des ASSEDIC.
- 1968** Accord de GRENELLE : Extension de la quatrième semaine de congés payés (adoptée le 2 mai, avant les mouvements de grève) - loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise - augmentation du SMIG de 35% - augmentation des salaires de 15 à 20% parfois plus - échelle mobile des salaires dans de nombreuses branches - retour progressif aux 40 heures hebdomadaires abandonnées après la guerre
- 1971** Loi sur le paiement mensuel des salaires - accords syndicats-patronat puis loi sur la formation professionnelle continue.
- 1974** Décret sur les CHS (Comité d'Hygiène et de Sécurité) - accord interprofessionnel, instituant l'indemnisation du chômage à 90% en cas de licenciement économique.
- 1975** Loi sur le contrôle des licenciements économiques.
- 1979** Loi délimitant les contrats à durée déterminée.
- 1981** Loi sur le travail à temps partiel.
- 1982** Réduction de la durée légale du travail à 39 heures - institution de la cinquième semaine de congés payés - abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans - extension des droits syndicaux, création du droit d'expression des salariés - création des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).



# LA CGT

## SYNDICAT DE CLASSE

### POUR DÉFENDRE L'INTÉRÊT DES TRAVAILLEURS

La CGT est une organisation syndicale confédérée, elle organise les salariés par profession et par territoire. Elle est composée des salariés qui en se syndiquant se donnent les moyens collectifs pour améliorer leurs conditions de vie et de travail dans et hors de l'entreprise.

La richesse de la CGT est due à la diversité des parcours des syndiqués, à la formation syndicale de ses élus et mandatés et à l'expérience syndicale. **La confrontation de toutes ces idées, de ces expériences, nous permettent de construire des revendications convergentes dans l'intérêt de tous et d'être efficaces dans nos luttes.**

Les bons résultats d'Ondulys sont dus au travail de tous les salariés, pourtant une grosse part retourne aux actionnaires. La CGT combat ce détournement des richesses créées par les travailleurs. **Nous luttons et lutterons encore pour que la part redistribuée aux salariés augmente** soit directement sur le salaire que nous touchons, soit à travers le salaire socialisé (qui finance entre autres notre système de sécurité sociale et notre retraite).

Trop de salariés sont isolés. Les missions qui leur sont demandées ne sont pas possibles à assurer pendant leur temps de travail. Il en résulte des heures supplémentaires, des difficultés à prendre des congés ou des RTT et donc des répercussions inévitables sur leurs vies personnelles et familiales, et sur la santé physique et mentale. La reconnaissance de leurs compétences et de leurs qualifications n'est pas au rendez-vous !

La CGT est un outil syndical à la disposition des salariés. Ensemble, nous pouvons changer les rapports sociaux de l'entreprise et dans l'entreprise.

#### **Le contraire du «seul je subis» c'est «tous ensemble, avec la CGT, nous sommes forts»**

**La CGT est un outil pour la lutte des classes** pour défendre l'emploi, les salaires, la retraite, la sécurité sociale, la santé, les droits sociaux. La CGT dans l'entreprise est l'outil qui aidera à lutter pour l'amélioration des conditions de travail, pour une meilleure organisation du travail, pour éradiquer le stress au travail et la surcharge de travail, pour le respect du temps de repos, pour des augmentations de salaire, pour des grilles de salaire fonction des diplômes, des années d'expérience et des compétences développées.

Le Medef, avec les gouvernements récents, n'a de cesse d'attaquer les droits des travailleurs, il est important de donner du poids aux revendications des travailleurs. **Plus les syndiqués de la CGT seront nombreux, plus nous aurons un rapport de force pour faire plier le patronat**, dans l'entreprise et au niveau national.

Adhérer à la CGT rime avec lutte de classes. Les acquis de la classe ouvrière ne sont pas tombés du ciel, il faudra encore et encore se bouger afin de les préserver et en obtenir de meilleurs. Le pouvoir d'achat recule et les conditions de vie et de travail se dégradent à cause de la non-revalorisation des salaires et des NAO mal négociées. **Grâce à la désorganisation des travailleurs, le patronat peut avancer ses pions pour augmenter ses profits sur notre dos.**

Adhérer à la CGT, c'est donner de la force au contre-pouvoir, c'est imposer nos choix à la direction. La direction a déjà plié sur plusieurs de nos revendications : les heures négatives ont été rendues 1 mois après notre demande, les heures supplémentaires ont été rendues 4 mois après notre demande, le poteau Minda au milieu du passage piéton a été déplacé, le cadre légal pour les heures supplémentaires est respecté depuis notre intervention, la réglementation concernant les RTT est à la disposition de tous au dos du feuillet 2018, des vestiaires ont été mis à disposition des équipes de l'ESAT.

#### **Ne nous laissons plus faire, prenons en main notre avenir, organisons-nous !**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

MAIL : ..... TÉL : .....

*Pour nous contacter :*

*cgtondulys02@gmail.com - 06.49.85.64.53 - Facebook : Cgt Ondulys*

\*Tous les salariés, même non imposables, bénéficient d'un crédit d'impôt (66%) pour les cotisations syndicales. Exemple, pour une cotisation de 10€ mensuels, il n'en coûtera à l'adhérent que 3€40. Le montant moyen de la cotisation syndicale mensuel s'élève à 1% du salaire net. Tu es libre de choisir de cotiser plus ou moins.